

## Le GIP-MDS obtient le Label Numérique Responsable niveau 1, délivré par l'Agence LUCIE

Le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) a été labellisé Numérique Responsable niveau 1 par l'Agence LUCIE le 5 juin 2026. Outre les engagements pris, le modèle sur lequel reposent le GIP-MDS et son portail [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) est une source de sobriété numérique, grâce à la mutualisation des données et des services.

Depuis sa création en 2000, le GIP-MDS œuvre à une mission concrète : réduire la charge administrative des entreprises françaises en digitalisant leurs formalités déclaratives sociales. La Déclaration Sociale Nominative (DSN) remplace aujourd'hui plus de 80 procédures en un flux unique de données mensuel, générant 9 milliards de données redistribuées chaque mois aux organismes de protection sociale. Ce que cela représente pour une entreprise : une seule déclaration là où existaient auparavant des dizaines de procédures, informations redondantes et échéances diverses.

Derrière ces chiffres se joue une équation environnementale. En France, [le numérique représente 4,4 % de l'empreinte carbone, un chiffre qui pourrait augmenter de 45% d'ici 2030 et tripler d'ici 2050.](#) Face à ce constat, une conviction s'est imposée au GIP-MDS : la mutualisation est une réponse structurelle à la surconsommation numérique.

Délivré par l'Agence LUCIE, en partenariat avec l'Institut du Numérique Responsable (INR) et France IT, le Label Numérique Responsable niveau 1 (NR1) valide l'évaluation menée par le GIP-MDS de ses pratiques en matière de numérique responsable.

### Un parcours exigeant en plusieurs étapes

Pour obtenir le label NR1, le GIP-MDS a suivi un parcours structuré en plusieurs phases. L'organisation a d'abord engagé plusieurs actions de sensibilisation en interne, autour de la sobriété numérique (comme la fresque du numérique) et de la transition environnementale (fresque du climat notamment), pour ancrer une culture commune sur ces enjeux.

Le GIP-MDS a ensuite réalisé une auto-évaluation approfondie de ses pratiques existantes, avant de se soumettre à un audit conduit par un évaluateur partenaire de l'Agence LUCIE. Cet audit a permis d'établir un diagnostic précis de la maturité de l'organisation sur l'ensemble des axes du référentiel NR, et d'identifier les leviers de progression prioritaires.

À l'issue de l'évaluation, le GIP-MDS a défini un plan d'action sur 24 mois pour répondre aux pistes d'amélioration identifiées par l'Agence LUCIE. La qualité et la crédibilité de cette démarche ont permis au GIP-MDS d'obtenir cette labellisation.

## Un engagement dans la durée

La labellisation engage le GIP-MDS dans un cycle d'amélioration continue, avec un suivi régulier des engagements pris et un audit de renouvellement à l'échéance de 2028. Le GIP-MDS rejoint par ailleurs la Communauté LUCIE, réseau d'organisations engagées dans la transition écologique et sociale, qui offre des outils, des événements et des espaces d'échange entre pairs.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des réflexions du GIP-MDS sur la sobriété numérique, dont une tribune publiée en octobre 2024 questionnait le rôle de la mutualisation comme levier de réduction des impacts numériques.

Nicolas Simon, directeur de la transformation digitale et RSE au GIP-MDS, commente cette reconnaissance :  
« Cette labellisation constitue une nouvelle étape et viendra nourrir l'élaboration de la feuille de route 2027-2030 du GIP-MDS, au sein de laquelle le numérique responsable constituera un axe structurant. À ce titre, l'organisation poursuivra ses travaux en faveur d'une accessibilité toujours plus effective de ses services, afin de lutter contre l'exclusion numérique, ainsi que sur l'écoconception de ses plateformes et services, levier essentiel pour réduire notre impact et accompagner la transition écologique. »

Ces engagements traduisent une démarche d'amélioration continue, avec l'ambition d'obtenir, à terme, le Label Numérique Responsable de niveau 2.

### Contact presse

**Net-entreprises :**  
Marie-Amélie ROGUET  
[marieamelie.roguet@gip-mds.fr](mailto:marieamelie.roguet@gip-mds.fr)  
07 86 28 97 90

**Agence Bona fidé :**  
Edgar BORRITS  
[eborrits@bonafide.paris](mailto:eborrits@bonafide.paris)  
06 51 37 83 59

### À propos de Net-entreprises

Géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS), [Net-entreprises](#) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises. Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 80 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.